

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUILLET 2020
- COMPTE-RENDU INTEGRAL -

Le 3 juillet 2020, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du doyen présent, Monsieur Régis MENIGOZ pour les points 1 et 2, puis de Madame FLAMENT-BJARSTAL pour la suite de l'ordre du jour.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, EON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, GAUDRY, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAMAIRE, PERES-LOPEZ, POSE, RENUCCI-FERNANDES, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, LE CASTRAIN, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur ROYER ayant donné pouvoir à Madame HERIQUE

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

Didier PASQUIER, Marie-France AUBEY, Eric BOUCHER ne souhaitant pas siéger, les 3 candidats suivants de la liste « Continuons ensemble » de Monsieur PASQUIER sont alors appelés à siéger. Madame BRETTE, 6^{ème} de liste a décliné l'invitation à siéger, il a donc été fait appel aux candidats en position 7,8 et 9, à savoir, Mathieu ROYER, Laurence LAMAIRE et Régis MENIGOZ.

1. Installation du conseil municipal :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis MENIGOZ, le doyen de l'assemblée, qui déclare les membres du conseil municipal, cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Monsieur Régis MENIGOZ déclare

« Bonjour,

En tant que doyen de cette assemblée j'ai l'honneur de présider la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Suite au résultat des élections municipales et communautaires du 28 juin dernier, Madame Marie-France AUBEY, représentant Monsieur le Maire Jean Paul BALCOU a convoqué les nouveaux conseillers municipaux, ce jour, afin de procéder à :

- 1. L'installation du nouveau conseil municipal*
- 2. L'élection du Maire*
- 3. La détermination du nombre d'adjoints*
- 4. L'élection des adjoints au Maire. »*

Monsieur GUERIN est désigné, en qualité de secrétaire, par le conseil municipal.

2. Election du Maire

Le Doyen, Monsieur Régis MENIGOZ constate que les conditions pour procéder à l'élection du Maire sont remplies.

Ce dernier rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs, Madame PEREZ-LOPEZ et Monsieur Landry LE CASTRAIN.

Madame FLAMENT-BJARSTAL se déclare candidate à l'élection du Maire.
Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur MENIGOZ propose aux élus de voter à bulletin secret.

Il est procédé au 1^{er} tour.

Résultats du 1^{er} tour :
Nombre de votants : 29
Nombre d'enveloppes : 29
Suffrages déclarés nuls : 7 (votes blancs)
Suffrages exprimés : 22

Madame FLAMENT BJARSTAL obtient 22 suffrages, et est proclamée Maire de Magny le Hongre et immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame le Maire remercie l'assemblée prend la présidence de la séance et fait la déclaration suivante:

«Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance et vous exprimer ma satisfaction d'avoir été élue Maire de notre ville pour les 6 années à venir.

Comme vous le savez, c'est dans un contexte très particulier que nous avons dû mener cette campagne et plus particulièrement celle de l'entre-deux tours qui aura duré plus de 3 mois.

Pendant cette période les relations entre les listes ont parfois été tendues et j'espère sincèrement que celles qui vont maintenant se mettre en place entre nous seront plus cordiales. Nous souhaitons avant tout agir pour notre ville et il me semble qu'il sera plus constructif de pouvoir le faire ensemble, chacun apportant sa pierre à l'édifice de notre bien-être collectif. Cela peut peut-être paraître utopique mais en tant que maire nouvellement élue c'est en tout cas l'esprit dans lequel je vous propose de travailler pour l'avenir de Magny le Hongre.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que je souhaite vous retransmettre le message de Monsieur Jean Paul BALCOU qui nous félicite toutes et tous de faire partie de ce nouveau conseil municipal et nous souhaite à titre personnel le meilleur pour les 6 années à venir et surtout le meilleur pour Magny le Hongre au sein du Val d'Europe.

Ce meilleur, c'est ce que nous souhaitons, mais nous sommes aussi tout à fait conscients des difficultés qui nous attendent et des défis que nous allons devoir relever. Ces difficultés, notamment financières, avaient déjà été anticipées fin 2019 par les élus sortants, dont je fais partie, et les événements que nous venons de vivre n'ont fait que les renforcer en les rendant plus concrètes et malheureusement plus humaines dans leurs conséquences.

Je tiens d'ailleurs à dire à tous les hongrémaniens que nous serons à leurs côtés pendant cette période difficile. Notre Groupe de travail pour apporter des réponses aux difficultés créées par la crise sanitaire s'est d'ailleurs déjà mis en place et nous allons pouvoir vous proposer dans les jours et les semaines qui viennent les premières mesures.

Je ne reprendrai pas ici ce soir l'ensemble des thèmes de notre projet. Nous avons eu l'occasion de les présenter pendant plusieurs mois mais je voudrais néanmoins rappeler certains d'entre eux.

Tout d'abord nous entendons bien nous inscrire dans la continuité de ce qui a été réalisé et bien réalisé jusqu'à présent. Je crois que c'est très important de le rappeler.

Nos projets sont multiples. Ils visent tout d'abord à maintenir la qualité de notre cadre de vie. Ce cadre de vie exceptionnel qui est celui qui nous a tous amenés à choisir de venir vivre à Magny le Hongre. Cela passera bien sûr par la préservation de notre environnement mais aussi par l'impulsion de nouvelles actions afin de redynamiser notre centre-ville et de développer les relations entre nos habitants car bien vivre à Magny c'est avant tout bien vivre ensemble.

Comme vous le savez, notre ville est atypique de par sa pyramide des âges. En tant qu'élus la politique familiale se doit donc d'être au centre de nos actions et nous entendons bien maintenir le niveau des services à la population. Je voudrais d'ailleurs ici ce soir rassurer les parents au regard des messages et des échanges que j'ai pu avoir ces derniers jours. Je vous confirme donc bien que nous avons bien prévu d'avoir une ATSEM par classe de maternelle dans chacune de nos écoles à la prochaine rentrée. L'incertitude quant au contexte sanitaire qui nous attend très probablement en septembre l'impose et ce point ne fait pas débat.

Je sais aussi que vous êtes tous très sensibles aux sujets touchant la sécurité et les incivilités. Nous allons dès lundi travailler avec notre police municipale afin de mettre en place des solutions répondant à vos attentes, à nos attentes.

Avec un cadre de vie qui restera agréable, une attention apportée à chacun, une dynamique proposée à tous et une bonne communication, Magny le Hongre demeurera la ville que nous aimons tous.

Et au-delà de Magny, nous resterons actifs au sein de Val d'Europe Agglomération dans les compétences qui sont les siennes pour que notre territoire reste attractif et se développe harmonieusement. Mais c'est là le sujet du premier conseil communautaire de la mandature qui se tiendra jeudi prochain et où nous serons représentés par 8 conseillers municipaux.

Nous avons prouvé durant ces dernières années pour les élus que nous sommes et pour les candidats que nous étions, notre investissement pour notre ville sur le long terme.

Notre projet et sa réalisation sont l'objectif final de notre mandat et je prends devant vous aujourd'hui l'engagement de travailler sur tous les points de notre programme durant les 6 années à venir.

Enfin et avant tout je tiens à vous dire que je suis fière d'avoir mené cette campagne avec une équipe soudée et dynamique. Je suis fière que nous ayons su rester intègres et constructifs pendant ces longs mois voire ces dernières années pour les premiers qui m'ont rejointe au début de cette aventure. Les hongrémaniennes et hongrémaniens en sont complètement conscients et nous l'ont montré de la plus belle des manières dimanche dernier.

Je vous remercie.»

3. Détermination du nombre d'Adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.2 du C.G.C.T, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. L'arrondi se fait à l'entier inférieur.

A Magny le Hongre, le conseil municipal comporte 29 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder $29 \times 0.30 = 8.7$ soit 8 adjoints.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints.

Adopté à l'unanimité

4. Election des Adjoints.

Dans le cas d'un renouvellement intégral du conseil municipal, l'élection des adjoints suit, en règle générale, immédiatement l'élection du maire, après que le conseil municipal a délibéré sur le nombre d'adjoints.

Il doit être procédé à une nouvelle élection des adjoints chaque fois que, pour quelle que cause que ce soit, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du maire (L 2122-10 du C.G.C.T).

Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel (L.2122-7 du C.G.C.T). Le vote a lieu au scrutin secret.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin, et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Parité : Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un (L 2122-7-2).

Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes, en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Une seule liste est déposée.

Elle est composée des 8 élus suivants :

- *Patrick SCHILLINGER*
- *Marina RENUCCI-FERNANDES*
- *Laurent CHOUKROUN*
- *Gisèle HENRY-TAHRAOUI*
- *Patrick GUERIN*
- *Suzanne CHAAR*
- *Bernard NOËL*
- *Simonetta RESTA*

Il est procédé au 1^{er} tour au scrutin secret.

Résultats du 1^{er} tour :

Nombre de votants : 29

Nombre d'enveloppes : 29

Suffrages déclarés nuls : 7 (votes blancs)
Suffrages exprimés : 22

La liste proposée par Madame le Maire, obtient 22 suffrages.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Premier Adjoint : *Patrick SCHILLINGER,*
- Deuxième Adjoint : *Marina RENUCCI-FERNANDES,*
- Troisième Adjoint : *Laurent CHOUKROUN,*
- Quatrième Adjoint : *Gisèle HENRY-TAHRAOUI,*
- Cinquième Adjoint : *Patrick GUERIN,*
- Sixième Adjoint : *Suzanne CHAAR,*
- Septième Adjoint : *Bernard NOËL,*
- Huitième Adjoint : *Simonetta RESTA.*

Divers :

Madame le Maire invite tous les élus à prendre connaissance de la charte de l'élu local, annexée au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10

Ce compte-rendu sera présenté pour approbation aux élus, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.